

Résolution de Mmes Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Une vision claire pour les Halles de l'île».

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que le dossier de l'affectation des Halles de l'île est un véritable «serpent de lac» de la politique municipale, comme en témoignent les multiples projets, motions et interpellations – qui restent pour le moment sans résultats concrets – ayant trait à cette épineuse question;
- que la gestion de ce dossier par l'exécutif communal a vu celui-ci se contenter jusqu'à présent de «noyer le poisson», sans réelle unité de vue sur la vocation de ces halles, les modalités d'usage et le calendrier concret de transformation de ce bâtiment, et cela au détriment de l'ensemble de la population genevoise qui se voit ainsi privé d'un vrai projet pour cet espace auquel cette dernière demeure attachée;
- la volonté unanime du Conseil municipal, attestée par les conclusions du rapport PR-104 A très largement approuvées le 15 février 2002, de voir émerger un projet fort, privilégiant notamment «la mixité des publics», de «larges horaires d'ouverture (y compris le dimanche)», un «équilibre entre les aspects culturels, de consommation et d'animation», une «fréquentation maximale des lieux» et un «autofinancement» sans pour autant être une «émanation de l'administration municipale»,

le Conseil municipal souhaite voir se rouvrir le dossier de l'affectation des Halles de l'île à une véritable activité mixte, sur la base des critères exhaustifs évoqués dans le rapport PR-104 A de la commission des arts et de la culture et selon le processus suivant (les dates butoirs figurent entre parenthèses), qui devra aboutir au plus tard le 31 décembre 2006:

- définition du cahier des charges par la commission des arts et de la culture (31 décembre 2003);
- lancement d'un appel d'offres général (31 mars 2004);
- retour de l'appel d'offres (30 juin 2004);
- étude des offres et sélection par la commission des arts et de la culture (30 décembre 2004);
- transformations dans le bâtiment et lancement des nouvelles activités (30 juin 2006);
- réserve de six mois (31 décembre 2006).